



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 11 mai 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Tel qu'autorisé par le décret ministériel 2020-004 relativement à la situation du COVID-19, le conseil de la municipalité de L'Ascension siège en séance ordinaire ce 11 mai 2020 par voie de vidéoconférence et téléconférence.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	Vidéoconférence
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	En personne
Pierre Séguin	Conseiller poste no 2	Vidéoconférence
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	Vidéoconférence
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	En personne
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Vidéoconférence
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	Vidéoconférence

Était aussi présent à cette séance, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean-Raymond Dufresne, en personne.

2020-05-096

1.1 ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui a prolongé cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui a prolongé cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part,



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020**

délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.

ADOPTÉE

2020-05-097

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

- 6.2 projet de réaménagement du parc Raymond Meilleur, phases 2 et 3 - annulation de la demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Acceptation de la tenue de la séance à huis clos et par vidéoconférence
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 14 avril 2020
- 1.4 Correspondance
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses des mois de mars et avril 2020 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.6 Ratification des décisions prises par divers comités relativement à la situation COVID-19
- 1.7 Adoption – règlement 2020-522 sur les modalités de paiement des taxes foncières
- 1.8 COVID-19 - suspension de l'application des taux d'intérêts et de pénalités sur les comptes de taxes municipales pour la prochaine période de versement
- 1.9 Exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale – Affichage des résultats

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Achat d'un ordinateur portable pour le coordonnateur des mesures d'urgence

3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Dépôt de la liste des travaux prévus dans les chemins pour l'année 2020
- 3.2. Mandat à Équipe Laurence – révision des documents d'appel d'offres pour le chemin Maison-de-Pierre (AIRRL)
- 3.3. Octroi du contrat pour la peinture de la rétrocaveuse

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Octroi du contrat pour la levée des conteneurs de l'écocentre – saison 2020

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. COVID-19 - Report de l'échéance des permis émis par le service de l'urbanisme échus ou à échoir et des avis d'infraction émis

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Fête nationale – demande de remboursement du dépôt pour les artistes

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020

2020-05-098

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

2020-05-099

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance :

29 avril 2020	Nicole Giguère pour Ainés Actifs Allumés	<u>2 lettres</u> : <ul style="list-style-type: none">• Remerciement• Position de l'organisme face à l'ouverture sécuritaire des jardins communautaires
---------------	--	---

ADOPTÉE

2020-05-100

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DES MOIS DE MARS ET AVRIL 2020 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies brut pour le mois de mars est de 50 113,65 \$ et pour le mois d'avril, le montant est de 49 257,97 \$;
- Le registre des paiements par Accès D de L2000026 à L2000051 pour un total de 76 810,04 \$;
- Le registre des paiements par chèques de C2000146 à C2000221. Le montant net est de 114 870,49 \$;
- Le montant des paiements directs pour le mois d'avril est de 23 040,61 \$

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses des mois de mars et avril 2020 tels que présentés. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE

2020-05-101

1.6 RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DIVERS COMITÉS RELATIVEMENT À LA SITUATION DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT QU'étant donné la situation de la COVID-19, des décisions ont été prises par divers comités de la municipalité, officiellement



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020

constitués par résolution du conseil municipal mais qui ne sont habituellement pas décisionnels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ratifier les décisions pour qu'elles aient force de loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de ratifier l'ensemble des décisions prises par des comités municipaux pour la gestion de la crise relative à la COVID- 19, soit :

- Autorisation de télétravail pour les employés en mesure de le faire, diminution des heures de travail pour certains employés, retour à l'horaire normal de travail pour les employés des travaux publics, paiement des heures prévues à la convention collective ou au contrat de travail, peu importe le nombre d'heures réellement travaillées, et ce pour la période du 3 au 9 mai 2020 : décision prise le 30 avril 2020;
- Retour à l'horaire normal de travail pour l'ensemble des employés municipaux, priorisation de télétravail pour les employés en mesure de le faire, et ce à partir du 10 mai 2020 : décision prise le 6 mai 2020;
- Édifices municipaux (incluant la bibliothèque) toujours fermés au public jusqu'à nouvel ordre ; décision prise le 6 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-05-102

1.7 ADOPTION – RÈGLEMENT 2020-522 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2020 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que le règlement 2020-522 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations et modifiant le règlement 2014-473, soit adopté tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION



**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-522
SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES
MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS ET MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2014-473**

ATTENDU QUE le conseil désire réviser les modalités permettant de
Séance ordinaire du 11 mai 2020



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020

déterminer le taux d'intérêt et le taux de pénalité qui sont applicables aux arrérages des taxes municipales et des compensations ;

ATTENDU QUE le règlement 2014-473 régit actuellement ces taux ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement a été donné le 14 avril 2020, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le règlement portant le numéro 2020-522 soit et est adopté comme suit;

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TAUX D'INTÉRÊT

Le présent article remplace l'article 2 du règlement 2014-473 :

Le taux d'intérêt est fixé par résolution du conseil municipal conformément à l'article 981 du Code municipal du Québec et devient exigible à l'échéance des taxes impayées.

ARTICLE 3 TAUX DE PÉNALITÉ

Le présent article remplace l'article 3 du règlement 2014-473 :

Le taux des pénalités est fixé par résolution du conseil municipal et devient exigible à l'échéance des taxes impayées.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc St-Denis
Maire

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général / secrétaire-
trésorier par intérim

Avis de motion et présentation du projet de règlement : 14 avril 2020

Adoption du règlement : 11 mai 2020

Publication de l'avis public d'adoption : 12 mai 2020

Entrée en vigueur : 12 mai 2020

ADOPTÉE

2020-05-103

1.8 SUSPENSION DE L'APPLICATION DES TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS SUR LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES POUR LA PROCHAINE PÉRIODE DE VERSEMENT

ATTENDU QUE le règlement 2014-473 prévoit que le taux d'intérêt annuel sur le solde impayé des taxes municipales soit de 6%, et le taux des pénalités, de 4%;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020

municipalité désire alléger le fardeau fiscal de ses contribuables en diminuant les taux d'intérêt et de pénalité;

ATTENDU QU'à la séance extraordinaire du 23 mars dernier, la résolution 2020-03-074 déterminait les taux d'intérêts et de pénalités applicables, et ce jusqu'au 31 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité :

1. QUE le taux d'intérêt sur les taxes municipales exigibles pour l'année 2020 soit de 0 % annuellement;
2. QUE le taux des pénalités sur les taxes municipales exigibles pour l'année 2020 soit de 0 % annuellement;
3. QUE ces taux soient maintenus jusqu'au 31 juillet 2020;
4. QUE cette mesure d'exception ne s'applique que pour les taxes municipales qui sont dues en 2020, les intérêts et pénalités sur les taxes municipales impayées des années antérieures continuant de se calculer selon les taux déterminés par le règlement 2014-473.

ADOPTÉE

2020-05-104

1.9 EXERCICE D'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – AFFICHAGE DES RÉSULTATS

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur l'équité salariale, la municipalité devait effectuer l'évaluation du maintien au plus tard le 18 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'évaluation du maintien se sont terminés au printemps 2020, par l'employeur seul avec processus de participation et en collaboration avec le département des ressources humaines de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé son rapport le 15 avril 2020 à la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE la loi oblige l'employeur à procéder à l'affichage des résultats pendant un délai donné ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le premier affichage des résultats pour l'exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale, et ce du 20 avril au 19 juin 2020.

2020-05-105

2.1 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un ordinateur portable pour le coordonnateur des mesures d'urgence et chargé de projet. Ce portable remplacera l'ordinateur de bureau du chargé de projet.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020

Un montant maximal de 1 525,10 \$ plus les taxes fédérale et provinciale est autorisé pour cette dépense.

ADOPTÉE

2020-05-106

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des travaux prévus dans les chemins en 2020 tel que déposée par l'inspecteur municipal :

Entretien général (balayage des chemins et des rues du village, gravier, location machineries, calcium, asphalte froide, etc.)	40 500 \$
Changement de ponceaux	5 000 \$
Chemin du Lac Mousseau (gravier)	12 000 \$
Secteur Lac Lynch + Entrelacs (subvention à venir)	20 000 \$
Ligne de pavage des chemins	8 500 \$
Chemin des Pinsons + Montée Mer Bleue (fossés + gravier + arpenteur)	30 000 \$
Secteur du lac du gros Brochet + lac aux Poissons	6 200 \$
Secteur du lac Blanc + lac Meilleur + lac Sumas	10 000 \$
Chemin des Iles (changer 1 ponceau)	10 000 \$
Fauchage bords de chemins	7 500 \$
Pelle débroussailleuse	12 000 \$
Secteur village + chemin du lac Lynch	8 000 \$
Total	169 700 \$

ADOPTÉE

2020-05-107

3.2 MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE – RÉVISION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LE CHEMIN MAISON-DE-PIERRE (AIRRL)

CONSIDÉRANT que le 20 mars 2020, la municipalité recevait une lettre du ministre des Transports du Québec, Monsieur François Bonnardel, confirmant une aide financière maximale de 622 984 \$ pour la réfection du chemin Maison-de-Pierre dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette lettre confirmant l'aide financière maximale, le conseil désire procéder aux travaux prévus ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre à jour les documents d'appel d'offres pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de mandater la firme *Équipe Laurence* afin de procéder à la mise à jour des documents d'appel d'offres. Un montant maximal de 1 500\$, plus les taxes fédérale et provinciale, est autorisé pour



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020

cette dépense.

ADOPTÉE

2020-05-108

3.3 OCTROI DU CONTRAT POUR LA PEINTURE DE LA RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de peinture de la rétrocaveuse John Deere modèle 410J à *Carrosserie expert SD*. Un montant maximal de 10 000\$, plus les taxes fédérale et provinciale, est autorisé pour cette dépense.

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance se tenant à huis clos, aucune question n'est posée.

2020-05-109

4.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LA LEVÉE DES CONTENEURS DE L'ÉCOCENTRE – SAISON 2020

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la levée des conteneurs de l'écocentre pour la saison 2020 à l'entreprise Recyclage Jorg inc. de Nominique, telle que définie dans son offre de service révisée du 7 mai 2020, sauf en ce qui a trait au conteneur de bois qui devra lui aussi être acheminé à la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE

2020-05-110

5.1 COVID19 – REPORT DE L'ÉCHÉANCE DES PERMIS ÉMIS PAR LE SERVICE DE L'URBANISME ÉCHUS OU À ÉCHOIR ET DES AVIS D'INFRACTION ÉMIS

CONSIDÉRANT qu'avec la situation actuelle de la COVID-19, certains non-résidents n'ont pas accès à leur résidence secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la construction et de la rénovation a été mis à l'arrêt pendant plusieurs semaines ;

CONSIDÉRANT QU'À cause de cela, certains permis émis par le service de l'urbanisme sont venus à échéance ou sont à échoir prochainement sans que les travaux prévus par les citoyens n'aient pas pu être complétés;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont fait la demande au conseil municipal que l'échéance des permis et des avis d'infraction soit repoussée en prenant en considération les perturbations subies à cause de la COVID-19 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité :

1. QUE l'échéance de l'ensemble des permis émis par le service de l'urbanisme, échus ou à échoir entre le 15 mars et le 30 juin 2020,



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020

soit repoussée au 30 septembre 2020, et ce sans frais pour les contribuables, à condition que les travaux soient les mêmes que lors de la demande de permis initiale, à défaut de quoi le contribuable devra présenter une nouvelle demande et acquitter les frais afférents ;

2. Que l'échéance de l'ensemble des avis d'infraction envoyées soit repoussée d'un délai raisonnable en considérant la nature de l'infraction.

ADOPTÉE

2020-05-111

6.1 FÊTE NATIONALE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU DÉPÔT POUR LES ARTISTES

CONSIDÉRANT que le 18 novembre 2019, la municipalité a versé un montant de 6 898,50 \$ à *L'Agence jaune inc.* en guise de dépôt pour les artistes prévus à la Fête nationale de la Rouge qui devait se tenir à L'Ascension, le 27 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'avec la situation de la COVID-19, le gouvernement provincial a annoncé l'annulation de tous les événements rassembleurs de l'été, y compris les festivités de la fête nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 du contrat d'engagement stipule que le contrat peut être résilié pour cas de force majeure, soit un événement fortuit auquel il est impossible de résister et qui a pour effet de rendre l'une ou l'autre des parties incapables de remplir ses obligations en vertu du présent contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la situation de la COVID-19 est un événement fortuit qui empêche la municipalité de remplir ses obligations, soit la tenue de la Fête nationale, à cause des exigences gouvernementales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'exiger de *L'Agence jaune inc.* le remboursement intégral et immédiat du dépôt de 6 898,50 \$.

ADOPTÉ

2020-05-112

6.2 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RAYMOND MEILLEUR, PHASES 2 ET 3 – ANNULATION DE LA DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

ATTENDU QUE le programme de subvention TECQ ne peut être utilisé simultanément avec le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour le réaménagement du parc Raymond Meilleur;

ATTENDU QU'en conséquence, un investissement supplémentaire de 39 000 \$ est requis dans le cadre de la demande PAFIRS pour le réaménagement du parc Raymond Meilleur (phases 2 et 3), ce qui porte l'engagement financier de la Municipalité à 97 444 \$;

ATTENDU l'incertitude financière que nous vivons actuellement causée par la crise de la COVID-19;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et unanimement résolu que la Municipalité de L'Ascension annule la présentation du projet de projet de RÉAMÉNAGEMENT du parc Raymond Meilleur phases 2 et 3 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

ADOPTÉ

DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance se tenant à huis clos, aucune question n'est posée.

2020-05-113

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, Jean-Raymond Dufresne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Luc St-Denis, maire

Jean-Raymond Dufresne
DG par intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis
Maire